



Procès-verbal
Conseil d’établissement de l’école

École secondaire Pierre-Laporte
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys - CSSMB

Lieu : 1101, chemin Rockland

Date et Heure : Mardi 9 décembre 2025, 19h

Séance : Ordinaire

1. Prise de présences, vérification du quorum et ouverture de séance

Nom du membre	Présent	Absent
Parents		
Chiasson, Marie-Ève (MEC)	X	
Mathé, Séverine (SM)	X	
Koné Chrystèle (CK)		X
Gafour Ishak (IG)	X	
Jacques Ngalang (JN)	X	
Neiva Lissiene (LN)	X	
Akiki Rawand (RA)	X	
Mahfoud Chantal (CM)	X	
Membres du personnel (enseignant, de soutien et professionnel non enseignant)		
Houle Sylvain (SH)	X	
Rheaume Charles (CR)	X	
Mcduff-Rousseau Frédéric (FMR)	X	
Tremblay Émilie (ÉT)	X	
Legakis Jenny (JL)	X	
Fournier-Abbott Michael (MFA)	X	
Blackburn Nicolas (NB)		X
Élèves		
Atia Mlwale: atiamlwale48@yahoo.com	x	
Ethan Rwitura: ethan.rwitura8@gmail.com	x	
Membres de la communauté		

Direction : Pamela Cheaib

Vérification du quorum et ouverture de la séance :

CONSIDÉRANT QUE	Le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents.
EN CONSÉQUENCE	La séance est ouverte à 19h05 après avoir constaté que toutes et tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et que le quorum est respecté.

Le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE	Un ordre du jour a été élaboré et communiqué aux membres du conseil d'établissement.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par RA appuyé LN.

Mme Pamella Cheaib, directrice, présente l'ordre du jour.

Madame Akiki Rawand demande si un membre du public a posé une ou des questions ce soir. Aucune question n'a été soumise.

Un point vandalisme sera ajouté à l'ordre du jour.

4. Période des questions du public, s'il y a lieu

Aucune question

5. Correspondance

Aucune correspondance

6. Lecture et adoption du procès-verbal du CÉ du 11 novembre 2025

CONSIDÉRANT QUE	La séance précédente s'est tenue le 11 novembre 2025.
CONSIDÉRANT QUE	Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de cette séance et consentent à la dispense de lecture du procès-verbal.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par FMR et appuyé par JN

Logo de l'école : suivi du PV de juin 2024

L'équipe-école a convenu de reporter le processus de renouvellement du logo. Il a été jugé préférable de prendre le temps d'élaborer une démarche concertée, sans précipitation. Puisqu'il n'y a pas d'urgence, ce dossier sera repris ultérieurement.

Conseil d'établissement (CÉ) en mode virtuel

La tenue des rencontres du CÉ en mode virtuel est possible ; toutefois, l'information doit être communiquée à l'ensemble des parents et de la communauté. La direction précise que le lien de connexion doit être transmis aux parents lorsque la séance se tient virtuellement. Afin d'éviter de diffuser systématiquement le lien dans tous les agendas, celui-ci a été inclus dans les documents liés à la rencontre. Il est également prévu de rappeler le rôle du CÉ et d'y intégrer le lien de connexion dans la communication mensuelle.

Uniformes : choix de la compagnie

La direction rappelle que le contrat actuel est reconduit annuellement par l'établissement. Toutefois, une réflexion est en cours quant au fournisseur. La situation a été communiquée à Moni. La direction a pris contact avec deux fournisseurs potentiels. Une comparaison des prix et des services sera effectuée afin de déterminer l'option la plus avantageuse pour l'établissement.

7. Rapport du conseil des élèves

Atia Mlwale et Ethan Rwitura présentent un bref point d’information concernant la participation d’une élève de l’établissement au conseil d’administration du CSSMB, à titre de représentante de la TUCÉ. Il s’agit de Sara Mostafa, élève de 3e secondaire et secrétaire du conseil étudiant.

8. Bilan annuel détaillé du budget 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE	Le bilan annuel du budget 2024-2025 a été présenté.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par MFA et appuyé par SM

La direction explique que le budget présenté est équilibré. Elle précise que, à la suite du changement de direction, il s’agit essentiellement du budget élaboré par la direction précédente.

La directrice présente brièvement la répartition des sommes au sein des neuf fonds de l’école. Elle souligne que le fond 4 (allocation du ministère) correspond au financement des mesures particulières soutenues par le ministère de l’Éducation, notamment pour les programmes à profil particulier comme musique-études ou sport-études à P-L. Elle mentionne également que l’indice de défavorisation pourrait atteindre 10 sur 10 (10 = niveau le plus élevé), ce qui implique des mesures budgétaires spécifiques.

Un membre du conseil s’interroge sur le budget de l’aide alimentaire. La direction explique que cette mesure est versée au service de garde et n’apparaît donc pas dans le bilan annuel.

La direction souligne globalement le bon travail de la direction précédente.

Concernant le fond 4, les sommes ont été utilisées de manière judicieuse. Ce fond permet notamment de financer les salaires des TES de l’école, dont le nombre est déterminé par l’établissement. Une partie des fonds est également consacrée aux activités parascolaires, au service de tutorat, au conseil pédagogique, aux sorties culturelles non couvertes par les parents, ainsi qu’à l’acquisition de romans et autres matériels, financés par les allocations du MEQ.

Enfin, un montant de 205 763 \$ provenant du fond 8 pourra être transféré au budget 2025-2026. Cette mesure permettra de mieux répondre aux besoins des élèves cette année, en raison de la baisse de la clientèle qui impacte le calcul des sommes allouées à l’établissement.

9. Informations relatives au fonctionnement du CA du CSSMB

L’information est présentée à titre informatif. Les membres sont invités à prendre connaissance du document.

10. Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité : Le vouvoiement.

CONSIDÉRANT QUE	En prenant en considération les deux attentes suivantes : ▪ Les élèves et le personnel ont droit à un milieu d’apprentissage sécuritaire, inclusif, respectueux et bienveillant. ▪ La matrice comportementale doit refléter les obligations minimales prévues par le règlement ministériel en matière de civisme et de respect.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé que nous fassions l’ajout des deux comportements suivants à la matrice des comportements de notre école: ▪ Je vouvoie le personnel et j’utilise les titres <i>Madame</i> ou <i>Monsieur</i>. ▪ Je respecte la vie privée et la réputation des autres, notamment lors de l’usage des réseaux sociaux.

Numéro de résolution : 25/25-12-09-01	Il est proposé par SH et appuyé par RA.

La direction propose que la résolution soit communiquée dans le bulletin mensuel. Celle-ci sera d’abord présentée à l’équipe-école, puis transmise aux parents par le biais du bulletin et déployée au sein de l’établissement.

Un membre suggère que la communication destinée aux parents inclue également une note concernant le vandalisme. La direction accueille favorablement cette proposition, tout en précisant que le libellé exact de la résolution, tel qu’exigé par le MEQ, doit demeurer inchangé.

Émilie explique qu’en cas d’écart de comportement, lorsque l’élève connaît la règle, une intervention axée sur le remodelage et le renforcement positif sera appliquée, conformément au programme SCP.

11. Approbation de la programmation des activités parascolaires et des sorties scolaires

CONSIDÉRANT QUE	La programmation présentée.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par RA et appuyé par CM.

La programmation est acceptée.

12. Varia

Vandalisme

La direction mentionne qu’il est important de souligner que le vandalisme semble découler principalement de l’ennui ou d’un effet de groupe. Différentes stratégies sont envisagées pour occuper les élèves, notamment durant les périodes froides où ils passent moins de temps à l’extérieur.

La direction insiste sur le fait de ne pas utiliser systématiquement le terme « vandalisme » afin de ne pas trop susciter d’inquiétude. Avec les représentants des élèves, il a été convenu qu’il est essentiel de sensibiliser les élèves, mais avec une approche positive et éducative.

Une grande campagne de sensibilisation sera déployée à travers l’école. Un membre souligne que le vandalisme concerne en réalité une minorité d’élèves.

La direction rappelle qu’un plan de surveillance est en place et qu’un système de travaux communautaires permet aux élèves de participer à des activités de réparation ou d’entretien. Un membre demande si les frais liés au vandalisme sont assumés par les parents, question à laquelle la direction répond que ce n’est pas systématique.

Émilie Tremblay ajoute que le vandalisme peut aussi être une forme d’expression (désaccord ou revendication). La direction explique que le travail sur le sentiment d’affiliation et d’appartenance contribue à réduire le vandalisme, bien que les effets se manifestent sur le long terme. Deux membres du corps enseignant soulignent que les actions de la direction semblent déjà porter fruit sur le comportement général des élèves.

Rencontres de parents : dates et déroulement

Plusieurs enseignants ont noté que les rencontres étaient longues. L'idée de rencontres virtuelles a été évoquée. La direction rappelle que l'établissement travaille déjà activement à attirer les parents sur le site, et qu'il serait dommage de passer entièrement au virtuel. Un membre souligne que le contact en présentiel est plus riche que le virtuel.

La complexité et la lourdeur de la gestion des rendez-vous virtuels ont également été mentionnées. Il a été proposé de privilégier les rencontres pour les parents d'élèves en difficulté, tout en maintenant des rencontres avec les parents d'élèves performants pour encourager la collaboration. La direction rappelle que les rencontres en dehors des heures d'enseignement sont encadrées par la convention collective.

Un avantage des rencontres en ligne est que les enseignants pourraient convoquer les parents qu'ils souhaitent rencontrer. Plusieurs options ont été discutées : regroupement par matières, organisation des rencontres sur deux soirées, séparation entre 1er et 2e cycle.

La direction propose également de rappeler aux parents les différents moyens de contacter les enseignants : consulter les notes sur Mozaïk, suivre l'emploi du temps de leur enfant, et envoyer des messages aux enseignants via la plateforme, en complément des rencontres de parents.

13. Levée de l'assemblée	
CONSIDÉRANT QUE	L'ordre du jour est épuisé
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par FMR et appuyé par RA

La séance est levée à 21h00.

Signature de la présidence et de la direction d'établissement	
Présidence	
Direction d'établissement	